

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mardi 09 octobre 2018

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mme Charlotte WODEY

M. Robert GEORGE

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. Thomas LITZLER à M. Denis THOMANN

Secrétaire de Séance : Mme Manuela VIEIRA assistée de Mme Sandrine SCHWARZWAELDER

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 septembre 2018
2. Réhabilitation de l'espace atelier communal, attribution lot n° 04 – Menuiseries intérieures bois
3. Location presbytère protestant
4. Personnel communal
5. Révision allégée du PLU – Devis
6. Communication et Urbanisme
7. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
8. Divers

Avant d'ouvrir la séance Madame le maire sollicite l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

4.2 Remboursement de cotisations versées à tort

9. Régie de recettes – spectacle son et lumière

10. Adhésion groupement de commandes et autorisation de signer le marché

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rajout des points susmentionnés.

Point 1 – Approbation des comptes-rendus des réunions et signature des registres des délibérations :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2018.

Point 2 – Réhabilitation de l'atelier communal, attribution du lot n° 04 : menuiseries intérieures bois (D-2018-10-79)

Par délibération du 11 septembre 2018, le conseil municipal avait autorisé Mme le maire à relancer l'appel d'offres concernant le lot n° 04 : menuiseries intérieures bois concernant le marché de réhabilitation de l'espace atelier communal part manque d'offres.

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié sur le site internet de la Commune et le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Vu le rapport d'analyse des offres du 05 octobre 2018 :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ATTRIBUER** les marchés suivants :

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
04 – Menuiseries intérieures bois	CUISINES & CREATIONS	8 499,00 €

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés et les documents

Point 3 – Location presbytère protestant (D-2018-10-80)

La commune, après avis du conseil presbytéral, a proposé à la location, le presbytère protestant situé 11, rue de Mittlach, de manière temporaire. Celui-ci était jusqu'à présent, occupé ponctuellement par le conseil presbytéral.

Après avoir entendu les explications,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer le bail au 1^{er} novembre 2018 avec M. et Mme Denis JAEGLE sur la base de 350,00 € / mois et 15,00 euros / mois d'avances sur charges.

Point 4 – Personnel communal

4.1 Prime de fin d'année (D-2018-10-81)

Madame le maire rappelle que par délibération du 03 décembre 1997, le conseil municipal avait acté la prime de fin d'année pour les agents permanents, titulaires, stagiaires et auxiliaires dans le cadre des lois du 26 janvier 1984, article 11 et du 16 décembre 1996, article 70.

Il avait alors été décidé le versement annuel de cette prime avec le traitement du mois de décembre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE VERSER**, à compter de 2018 et pour les années suivantes, cette prime avec le traitement du mois de novembre.

4.2 Remboursement de cotisations versées à tort (D-2018-10-82)

Courant 2007, Madame Fabienne RUHLAND née DEFONTIS a sollicité la validation de service des années 1982 à 2005 auprès de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Les retenues (part agent) et contributions (part collectivité) rétroactives se sont élevées respectivement à 7 280,54 € et 41 319,20 €. Un précompte mensuel a débuté le 1^{er} janvier 2008.

Or, il s'avère que les cotisations auraient dû cesser depuis le 2^{ème} trimestre 2016. Aussi, la CNRACL va procéder à un remboursement d'un montant de 14 944,66 €. Sur ce dernier, la commune devra reverser un indu de 2 250,25 € à Madame Fabienne RUHLAND.

	Retenues rétroactives	Contributions rétroactives	TOTAL
Montant dû	7 280,54 €	41 319,20 €	48 599,74 €
Montant versé	9 530,79 €	54 013,61 €	63 544,40 €
Montant versé à tort	2 250,25 €	12 694,41 €	14 944,66 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE SOLLICITER** le remboursement de 14 944,66 € à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des

Collectivités Locales (CNRACL).

- ✓ **DE REMBOURSER** la somme de 2 250,25 € indûment prélevé à Mme Fabienne RUHLAND et de la verser avec le traitement du mois d'octobre.

Point 5 – Révision allégée du PLU – Convention avec l'ADAUHR (D-2018-10-83)

Par délibération du 17 avril 2018, le Conseil municipal avait décidé de prescrire la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de 2006 sur sa partie remise en vigueur suite à l'annulation juridictionnelle partielle du PLU approuver en 2014.

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (L'ADAUHR) a établi une convention fixant les principales modalités permettant la réalisation du dossier de révision allégée du PLU qu'il convient d'adopter.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE CONFIER** la mission d'études à l'ADAUHR pour un montant de 17 850,00 euros HT
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec l'ADAUHR
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette révision.

Point 6 – Communication et Urbanisme

1. Communication

Site Bel Air :

Madame le maire fait état de l'avancement des travaux à l'ancien site Bel Air. La réfection de l'entrée sera achevée le 19 octobre par la pose de l'enrobé.

Les travaux relatifs à l'atelier communal sont en cours et seront terminés pour le spectacle son et lumière qui se tiendra les 16, 17 et 18 novembre prochain.

Bâtiment « la Poste » :

Les travaux de réhabilitation du bâtiment ont commencé. Les entreprises se succéderont jusqu'au printemps prochain. Ce bâtiment verra un commerce au rez-de-chaussée ainsi qu'un studio PMR (personnes à mobilité réduite) et deux appartements aux étages.

Rue du Buhl :

Madame le maire va organiser une séance de conciliation entre les propriétaires de terrains situés rue du Buhl afin de trouver une solution acceptable pour accéder à des terrains enclavés.

Règlement de l'eau et de l'assainissement :

Le règlement de l'eau et de l'assainissement sera joint aux factures d'eau qui seront adressées aux usagers début décembre.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

CU 18 A0019	Me Danièle BINGLER	32, grand rue – M. Nicolas SPENLE
CU 18 A0020	Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	14, rue de la Gare – M. Jimmy SCHOEPFER

Droit de préemption urbain : ... /...

Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	14, rue de la Gare	M. & Mme Bruno ALVAREZ
Me Danièle BINGLER	Parcelles AE / 127,128 & 129	Mme Pascale HERBRECHT

Déclaration préalable :

Me Anne Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	14, rue de la Gare	M. & Mme Bruno ALVAREZ
Me Danièle BINGLER	Parcelles AE / 127,128 & 129	Mme Pascale HERBRECHT

Point 7 - Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux**Commission scolaire, périscolaire, jeunesse, Trolles :**

Madame Manuella VIEIRA informe le conseil de la baisse importante et inquiétante des effectifs de la structure périscolaire « Les Trolles ». Elle propose de réaliser une enquête auprès des parents par le biais de l'école afin d'en connaître la cause.

Elle souligne également que la commission municipale des jeunes participera en qualité de figurants au spectacle « son et lumière ». Madame VIEIRA fait part du souhait des jeunes d'obtenir un panier de basket suite à la récompense qui leur a été attribuée lors du trophée du bénévolat. Il reste à trouver l'endroit où poser ce panier afin qu'il puisse profiter au plus grand nombre de jeunes.

Syndicat intercommunal des brigades vertes :

Monsieur René SPENLE, adjoint, dresse le bilan de la brigade verte. Ce dernier est disponible en mairie.

Point 8 - Divers

Madame Christiane BEZOLD revient sur l'admission en non-valeur qui a été validée au dernier conseil suite à l'insolvabilité d'un usager, locataire. Elle souligne que les factures d'eau devraient être facturées systématiquement aux propriétaires tel que stipulé dans l'article 8.1 du règlement de l'eau et de l'assainissement.

Pour des raisons de solvabilité, à compter du 1^{er} janvier 2019, les factures seront adressées aux propriétaires.

Madame le maire est intervenue auprès des opérateurs Orange et SFR suite aux nombreuses perturbations qui ont été relevées.

Monsieur Stéphane ROESS sollicite l'intervention de la commune afin que les collégiens puissent monter et descendre du bus scolaire à la Steinabrück côté abribus sans avoir à traverser la RD.

Madame Chantal HEIL souligne le problème sécuritaire lors des entrées et sorties d'école, notamment lorsque le car scolaire est stationné près de la mairie. Le passage piétons est masqué et les automobilistes, plutôt que de patienter, dépassent le car et mettent en danger les enfants qui traversent la chaussée. Il sera fait appel à la bonne volonté des parents d'élèves.

Point 9 – Spectacle son et lumière « je te raconte la Grande Guerre » (D-2018-10-84)

Par délibération du 27 mars 2018, le conseil municipal avait décidé d'étendre la compétence de la régie de recette existante aux produits des encaissements du prix de vente des billets du spectacle son et lumière « Je te raconte la Grande Guerre ».

Il convient aujourd'hui de fixer le prix de vente de ces billets.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE FIXER** le prix de vente du billet à 10,00 € pour les personnes de plus de 12 ans.
- ✓ **DE LAISSER** la gratuité aux enfants de moins de 12 ans
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le Maire à offrir 100 billets gratuits

Adhésion groupement de commandes et autorisation de signer le marché (D-2017-11-88)

Dans le cadre des démarches de mutualisation, la CCVM propose de mettre en place un groupement de commandes pour les assurances. La collectivité n'est pas obligée de souscrire tous les lots.

Le marché débiterait le 1^{er} janvier 2019 et comporte les lots suivants :

- Lot 01 : Dommage aux biens et des risques annexes
- Lot 02 : Responsabilité générale et des risques annexes
- Lot 03 : Assurance des véhicules et risques annexes
- Lot 04 : Assurance juridique de la collectivité
- Lot 05 : Assurance juridique du personnel et des élus

Compte tenu de la spécificité des marchés d'assurances, il sera fait appel à une Assistance de Maitrise d'Ouvrage qui aura en charge l'analyse des besoins, la rédaction des dossiers de consultations, l'analyse des offres et l'aide à la passation des contrats.

Les frais afférents à la procédure seront partagés entre les membres du groupement.

Le conseil municipal après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ADHERER** au groupement de commande initié par la CCVM
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire ou son représentant, à signer le marché avec le fournisseur retenu.
- ✓ **D'AUTORISER** Mme le maire à mandater les frais de consultations pour l'AMO.

La séance est levée 22 h 44